

La CNT-SO représentera les hommes et femmes qui peinent à la tâche pour un salaire de misère chaque jour dans le froid, dans le vent, sous forte chaleur en été, avec des chefs parfois tyranniques, avec de nombreux problèmes vis à vis des conditions de travail, avec un système établi de stagnation professionnelle (le SMIC est la règle même après 20 ans d'ancienneté !) etc. Nous ne cesserons de demander aussi le paiement majoré du travail du dimanche (qui n'est ni volontaire ni payé plus malgré les lois), le paiement double des jours fériés pour tous (ce qui n'est pas le cas !), le paiement des trois premiers jours de maladie pour tous etc... Nous visons la représentation quotidienne des salariés, nous n'ambitionnons rien d'autre que la défense des travailleurs face au rouleau compresseur de cette grosse entreprise et face à la passivité coupable des syndicats réformistes associés.



L'Etat baffoue la loi mais c'est normal !

C'est ce que vient d'affirmer la Cour administrative d'appel de Paris, à qui le Syndicat des travailleurs du rail, des transports, de la logistique et de l'aménagement du territoire de la Solidarité Ouvrière a demandé d'annuler les élections de décembre 2016 au sein du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le syndicat reprochait à l'administration de ne pas l'avoir référencé sur le site intranet mis à la disposition des organisations syndicales.

Le tribunal administratif avait débouté le syndicat de ses demandes. La CAA de Paris confirme le jugement bien qu'elle relève : « Considérant qu'il est constant qu'en ne procédant pas au référencement durant la période précédant le scrutin, sur la page dédiée de son site intranet, de celui du syndicat CNT-SO, malgré les demandes répétées de ce dernier, en méconnaissance des dispositions précitées et alors que les sites des autres organisations syndicales y étaient référencés, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a méconnu le principe d'égalité des listes candidates à l'élection des représentants du personnel à la CAPN. »

Cependant, elle déboute le syndicat, au motif que cette discrimination ne peut avoir eu de conséquences sur les résultats du scrutin ! Comment peut-on savoir pour qui auraient voté les agents, après avoir pris connaissance des propositions de notre organisation ? Une fois de plus, la justice administrative valide les magouilles de l'administration !!



CNT-Solidarité Ouvrière

contact@cnt-so.org

www.cnt-so.org

<https://www.facebook.com/cnt-so/>



TPE : une urgence la syndicalisation !

La participation aux élections des très petites entreprises et des salariés du particulier (TPE) s'élève finalement à 7,35 % et l'échec annoncé s'est réalisé. La percée attendue par les médias des organisations pro-patronales n'aura par contre pas eu lieu. Présente pour la première fois à ce scrutin, la CNT-SO obtient 1,81% des voix, au niveau national et interprofessionnel, marque d'une première phase de développement réussie. Elle réalise, toute proportion gardée de bon scores dans quelques secteurs (voire page 2)

Premières victimes des Lois Macron et El Khomri, les travailleuses et travailleurs des petites entreprises ont boudé le scrutin. Les procédures judiciaires engagées par la CFDT, la CGT-FO et la CGT, les attermolements du gouvernement avec une modification tardive des dates de scrutin, l'absence de véritables campagnes d'informations sont responsables de cette situation. Enfin, la constitution des listes électorales pose question, les éléments fournis à partir des DADS se révélant peu fiables.

La CNT-SO constate la bonne tenue des organisations qui ont résisté contre les lois Macron et El Khomri et s'en réjouit. Nous notons

aussi que les « grandes » organisations traditionnelles continuent à perdre du terrain au profit des « petits » syndicats, signe d'une volonté de changement dans le monde du Travail. Les voix additionnées de tous ces syndicats, de la CNT-Solidarité ouvrière à Solidaires en passant par le Stc et le Syndicat antiprécarité atteint 10,79%.

Nous remercions l'ensemble des travailleurs et travailleuses qui ont fait le choix de l'alternative syndicale avec la CNT-SO. Cependant pour nous, l'essentiel n'est pas là. Ce scrutin ne changera rien à la nécessité pour les salariés des petites entreprises de s'organiser pour développer un syndicalisme alternatif et combatif. C'est par la syndicalisation et le développement des luttes collectives que les travailleurs et travailleuses des TPE, des associations et du particulier, verront leurs conditions de vie et de travail s'améliorer. **Organisons-nous ensemble !**

Si personne ne travaille à ta place, que personne ne décide pour toi !



Elections TPE : analyse des résultats

Malgré la faible participation -323 622 suffrages exprimés sur 4 502 621 inscrits-, les chiffres donnent quelques informations. Avec 1,81 % (5848 voix), la CNT-Solidarité ouvrière réussit un score satisfaisant. Il traduit l'état de son implantation, quatre ans après sa création. De plus, dans trois régions, elle réalise plus de 2 % : celles du Centre-Val-de-Loire, de Nouvelle Aquitaine et des Pays de la Loire.

Un visibilité confirmée dans le bâtiment

Surtout, le détail des chiffres disponibles montre que les orientations adoptées lors des deux premiers congrès de notre Confédération (novembre 2013 et novembre 2016) se révèlent pertinents : agir pour organiser les salariées et salariés les plus précaires qui travaillent dans les secteurs du service à la personne, du bâtiment, du nettoyage et de l'hôtellerie-restauration.

Ainsi, dans presque trente conventions collectives départementales du bâtiment, la CNT-Solidarité ouvrière réalise plus de 5 % et dans une dizaine plus de 10 %. Dans le Rhône, elle obtient 12,5 % dans cette branche ! Ces chiffres ouvrent des perspectives encourageantes pour la Fédération du Bâtiment.

Une percée dans l'aide à la personne

De même dans le secteur de l'aide aux personnes, nos résultats sont très satisfaisants. Les salariées et salariés du particulier employeur ont été 2 040 (3,3 %) à nous faire confiance. De

Un deuxième congrès dans la continuité

La CNT-Solidarité Ouvrière a tenu à la mi-novembre 2016 en Ariège son deuxième congrès confédéral. Au-delà des questions d'actualité comme le bilan des luttes contre les lois de régression sociale : Macron, Rebsamen, El Khomri, ce congrès aura été l'occasion de renouveler l'équipe du Bureau Confédéral et acter les orientations pour le développement de la Confédération pour les trois prochaines années.

Élargir notre implantation

Le congrès de 2012 avait pris acte que les syndicats mobilisaient les salariés des secteurs les

même, dans les deux conventions collectives du service à la personne : 3,29 % dans les associations et 4,68 % dans les entreprises. Dès à présent, la CNT-Solidarité ouvrière se dote d'une organisation pour syndiquer, au niveau national, tous les professionnels de ces secteurs.

Enfin, quelques résultats doivent être soulignés : 6,13 % dans la Convention des entreprises de propreté et services associés ; 6,06 % dans la Convention collective départementale de l'industrie hôtelière des Bouches-du-Rhône ; 9,62 % dans la Convention collective des organisations professionnelles de l'habitat social ; 9,76 % dans la Convention collective des Ateliers Chantiers d'Insertion ; 12,5 % dans la Convention collective des psychologues de l'enseignement privé.

Les militants de la CNT-Solidarité ouvrière veulent se mobiliser pour transformer l'essai et implanter partout des équipes syndicales aptes à faire échec aux nouvelles remises en cause programmées de nos droits.



plus précaires : nettoyage, bâtiment, hôtellerie-restauration. En trois ans, cette tendance s'est confirmée, à la satisfaction du congrès qui veut accentuer encore cette réalité, sans renoncer pour autant à une implantation plus large (éducation, industrie). Le congrès se donne également pour tâche d'étendre l'implantation géographique de la CNT-Solidarité Ouvrière à l'ensemble du territoire.

Réaffirmer un projet global

La motion d'orientation adoptée par le congrès veut articuler son action à un projet de société.

« Fidèle en cela à l'esprit initial du syndicalisme révolutionnaire, la CNT-Solidarité Ouvrière ne sépare pas les luttes sur le plan économique, visant des améliorations immédiates, matérielles ou morales, de la préparation d'une émancipation plus globale des travailleurs à l'égard du capitalisme et de toute forme d'exploitation et d'oppression. Dans cette perspective, la CNT-Solidarité Ouvrière entend agir sur le plan international, en participant aux réseaux de lutte et en y favorisant la solidarité concrète internationaliste. Par ailleurs, en toute indépendance à l'égard des groupements politiques ou religieux, la CNT-Solidarité Ouvrière fait le choix, à distance du syndicalisme de « cogestion », de favoriser autant que possible une solidarité active sur le terrain, les luttes collectives menées directement par les travailleurs, sans exclure l'accompagnement individuel, comme c'était le cas d'ans l'optique originelle des bourses du travail. »

Retrouver le rôle formateur du syndicalisme

Une organisation ouverte, « non sectaire, ni sélective, doit pouvoir être en capacité d'accueillir le plus grand nombre de travailleurs, en leur permettant d'acquérir les savoirs essentiels dans

Un syndicat de combat au royaume de Mickey !

Implantée depuis plus de deux ans, la section syndicale de la CNT- SO à Disneyland Paris vient d'obtenir des élus de délégués du personnel, lors des élections professionnelles de décembre 2016, preuve de l'écho qu'elle rencontre. Les camarades de Disney ont répondu à nos questions sur l'actualité de leur section.

Pouvez vous nous situer le contexte syndical des récentes élections?

Disneyland Paris dispose de l'implantation des principales organisations syndicales et la CFDT dirigeait seule le Comité d'entreprise depuis 6 ans (les élections ont été repoussées de 2 ans pour raison de contestations juridiques multiples notamment sur la répartition des salariés). La CGT souffre toujours des conséquences des poursuites judiciaires non encore jugées depuis 2008 sur

leur pratique syndicale et militante, voire dans leur vie professionnelle. » Le congrès affirme qu'en tant « qu'organisation se développant concrètement sur le terrain et au sein des entreprises, mais dans le même temps porteuse d'une vision de l'émancipation syndicale en son sein, une éducation qui tienne compte des expériences passées et actuelles et qui puissent permettre à la CNT-Solidarité Ouvrière et à ses militants d'évoluer dans de meilleurs conditions dans leur travail, leur militantisme, leurs mandats syndicaux... » Dans ce cadre, le congrès a donné comme mission au bureau confédéral renouvelé, la mission de développer le partenariat avec **Culture et Liberté**, mouvement d'éducation populaire.



d'éventuelles malversations financières sur les comptes du CE. Les autres syndicats implantés tels que l'UNSA ou la CFTC baignent tous dans un réformisme assumé qui confère souvent à la mollesse.

Comment analysez vous les résultats de la CNT-Solidarité ouvrière?

La CNT-SO allait à sa première confrontation électorale depuis son arrivée à Disneyland Paris il y a 2 ans. Face aux moyens démesurés et assez scandaleux des "gros" syndicats (plusieurs dizaines de milliers d'euros dépensés pour certains) la CNT-SO parvient à 3% des votes globaux et ressort du scrutin avec plusieurs élus délégués du personnel sur le complexe hôtelier et sur les parcs.

Quels sont les axes revendicatifs et les projets de la section syndicale?